

Fixed Voice Infinity (Europe & World)

Récapitulatif contractuel

Le présent récapitulatif contractuel énonce les principaux éléments de la présente offre de services, comme l'exige le droit de l'UE ⁽¹⁾. Il permet de comparer des offres de services. Des informations complètes sur le service figurent dans d'autres documents.

Service

Téléphonie vocale fixe:

- Plan de tarification par canal vocal pour lequel un plan de numérotation doit être choisi.
- **Choix entre 2 versions :**
 - **Fixed Voice Infinity Europe:** le trafic suivant est inclus par canal :
 - Appels illimités en Belgique depuis une ligne fixe vers des numéros fixes et mobiles.
 - 5 000 minutes d'appel depuis une ligne fixe vers des numéros fixes et mobiles internationaux en Zone 1 (voir liste de prix)
 - **Fixed Voice Infinity World:** le trafic suivant est inclus par canal :
 - Appels illimités en Belgique depuis une ligne fixe vers des numéros fixes et mobiles.
 - 5 000 minutes d'appel depuis une ligne fixe vers des numéros fixes et mobiles internationaux en Zones 1 et 2 (voir liste des prix).
- Le service peut être fourni sur les types de lignes suivants :
 - Phone Line Enterprise
 - Enterprise Voice
 - Business Trunking
- Prérequis :
 - Un central téléphonique ou un SBC, sur site ou en nuage, compatible avec le service.
 - Si le central téléphonique n'est pas compatible avec le service, une Bizz IP box est nécessaire. Uniquement disponible pour les équipements sur site.
 - Si le client ne dispose pas d'un accès compatible avec le service, un Explore Voice Access est nécessaire (uniquement pour le multisite).

Option obligatoire : plan de numérotation

Pour le Fixed Voice Infinity, il faut choisir parmi les séries de numéros suivantes

- Numéro individuel
- Série de 10 numéros consécutifs
- Série de 100 nombres consécutifs
- Série de 1000 numéros consécutifs
- Série de 10000 numéros consécutifs

Autres options compatibles disponibles

- **VoIP-rapportage**
- **Bizz IP box**

⁽¹⁾ Article 102, paragraphe 3, de la directive (UE) 2018/1972 du Parlement européen et du Conseil du 11 décembre 2018 établissant le code des communications électroniques européen (JO L 321 du 17.12.2018, p.36)

- SBCaaS

Prix (Hors TVA)

Fixed Voice Infinity	Abonnement mensuel (par canal vocal)	Frais uniques d'installation
Europe	€37.33	€10.00
World	€39.47	€10.00

Plan de numérotation National	Abonnement mensuel	Frais uniques d'installation
Individual Number	€1.49	€0
Range of 10	€7.44	€0
Range of 100	€32.00	€0
Range of 1000	€128.00	€0
Range of 10000	€1152.00	€0

Plan de numérotation International	Abonnement mensuel	Frais uniques d'installation
Individual Number	€0.95	€1.00
Range of 10	€7.44	€10.00
Range of 100	€32.00	€100.00
Range of 1000	€128.00	€1000.00

Le trafic est facturé selon les tarifs qui peuvent être consultés sur [Fixed Voice Infinity Call Rates](#).

Autres options compatibles :

- VoIP Reporting Basic
 - Frais uniques d'installation: €80.00
 - Abonnement mensuel : €25.00
- VoIP Reporting Extended
 - Frais uniques d'installation: €500.00
 - Abonnement mensuel: €145.00
- Option disponible uniquement pour la saveur Cloud Advanced
 - Managed SBCaaS
 - SBC Frais uniques: €475.00/Installation
 - SBC Channels Abonnement mensuel : € 7,00/Canal
 - SBC Device Registration Abonnement mensuel : € 2.80/Appareil
- Option disponible uniquement pour la formule Multi

Appareils vocaux	Abonnement mensuel	Frais uniques d'installation
Bizz IP Box (<=30ch)	€8.50	€0
Bizz IP Box (>= 30ch)	€22.00	€250.00

Durée, renouvellement et résiliation

- Durée déterminée de 24 mois. A l'issue de la période initiale le contrat est tacitement reconduit pour une durée indéterminée.
- Résiliation par écrit à tout moment moyennant notification écrite 1 mois à l'avance.
- Frais de service dus jusqu'à la désactivation du service. En cas de résiliation anticipée durant la durée initiale, l'indemnité de terminaison prévue contractuellement sera due.

(¹) Article 102, paragraphe 3, de la directive (UE) 2018/1972 du Parlement européen et du Conseil du 11 décembre 2018 établissant le code des communications électroniques européen (JO L 321 du 17.12.2018, p.36)

Caractéristiques à l'intention des utilisateurs finaux handicapés

Informations détaillées sur les solutions adaptées : www.proximus.be/handicap

Autres informations utiles

Prix et descriptif sous réserve d'erreur, de promotion éventuellement applicable et de modification ultérieure. Seuls les prix en vigueur au moment de la souscription au service, produit ou à l'option ont valeur contractuelle.

En soumettant sa commande, le client accepte les conditions générales et particulières ainsi que les autres informations précontractuelles disponibles via www.proximus.be/mentionslegales.

(¹) Article 102, paragraphe 3, de la directive (UE) 2018/1972 du Parlement européen et du Conseil du 11 décembre 2018 établissant le code des communications électroniques européen (JO L 321 du 17.12.2018, p.36)